



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

POLITIQUE

Solidarité

Adoptée le 3 novembre 2020



1. Buts

Les buts de cette politique sont :

- soutenir financièrement un organisme régional afin de l'aider à poursuivre son travail et atteindre ses objectifs;
- soutenir une longue lutte syndicale;
- soutenir un membre.

2. Organismes ou bénéficiaires admissibles

- Organismes qui font la promotion ou la défense des droits des travailleurs;
- Organismes voués à la solidarité populaire;
- Organisations syndicales en lutte;
- Fondations vouées aux élèves du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;
- Membres du Syndicat dont la résidence principale est affectée par un sinistre non-assurable.
- Membre du Syndicat vivant une problématique exceptionnelle.

3. Budget

Le budget est déterminé annuellement par le conseil d'administration dans le poste 221.

3.1 Montants alloués

Les organismes reconnus se verront allouer une somme de 150 \$ sur demande écrite.

Les demandes des nouveaux organismes devront être présentées au conseil d'administration.

Les montants accordés pour les luttes syndicales ou pour un membre seront déterminés par le conseil d'administration.

Tout montant dépassant 2000 \$ en solidarité devra être approuvé par le conseil des personnes déléguées.

4. Demandes

Seules les demandes écrites sont recevables.

5. Rapport

Un rapport annuel est présenté au conseil d'administration.